



Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20240228-DELIB07_280224-DE

S²LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 08

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 20

Absents excusés : 05

Procurations : 05

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 00

Abstentions : 00

Séance du 28 février 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt huit février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Étaient présents :

Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DELAIRE Emeline, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. MUNARI Eric, M. NOISETTE Patrick, Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLERAND Jérémy, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. ADAM Pascal donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. NOISETTE Patrick, M. SAHLI Sadreddine donne pouvoir à Mme TOURNAY Sabine, M. ROLI Jordan donne pouvoir à Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme HOCQUAUX Farida donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey

Étai(ent) excusé(s) :

M. ADAM Pascal, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, Mme HOCQUAUX Farida, M. ROLI Jordan, M. SAHLI Sadreddine

Étai(ent) absent(s) :

Mme DEMORTIER Léa, Mme DENIS Séverine

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme TOURNAY Sabine

Date de convocation
22 février 2024

OBJET : Liste des emplois permanents – Modification Restructuration du service entretien :

Création de deux postes d'adjoint technique à temps complet 35 h

Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 28 h/semaine

Suppression de trois postes d'adjoint technique à temps non complet : 30 h/semaine, 28 h/semaine et 20 h/semaine

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

01 MARS 2024

Affichage le :

01 MARS 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Le Maire informe l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L-542-2 et L-542-3 ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées), .../...



Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20240228-DELIB07_280224-DE



Compte tenu des nécessités de service, telles que décrites dans les trois paragraphes ci-dessus, il convient de modifier la durée hebdomadaire des emplois correspondants, en créant et supprimant simultanément les postes des agents concernés.

Depuis plusieurs mois au sein de l'école maternelle du centre, des modifications de planning ont été effectuées, à la demande et avec accord des agents, pour pallier le manque d'heures à l'entretien des locaux, du essentiellement à la réquisition lors des vacances scolaires des agents détenteurs du BAFA ou du CAP Petite enfance, pour renforcer les équipes d'animation, étant donné les difficultés à recruter des animateurs diplômés et régler ce problème récurrent.

En effet, à l'heure actuelle, deux agents sont chargés de l'entretien des locaux en fin de journée. Un agent travaille déjà à temps complet et le second à temps non complet, 30 heures par semaine. Les horaires des deux agents ont dû être adaptés.

Le poste doit être modifié par suppression du poste à temps non complet de 30 heures/semaine et création d'un poste à temps complet 35 heures par semaine.

L'avis favorable de l'agent a bien été obtenu et le Comité Social Territorial lors de sa réunion du 22 Février a émis un avis favorable.

Trois agents sont affectés au service de la cantine scolaire de Bellevue. Deux travaillent à temps complet et un à temps non complet à raison de 28 heures semaine.

Depuis la rentrée scolaire 2023-2024 il a été nécessaire de modifier les plannings des agents à leur demande. De plus, le site de l'école du parc a dû également être revu étant donné une suppression de classe et un temps de travail dédié trop important. Par ailleurs, deux agents en arrêt de longue durée étaient remplacés par des contractuels. Dans le but de comptabiliser au mieux les heures de travail, il a été décidé, en concertation avec le service de la cantine, de réajuster le nombre d'heures et les horaires.

Les deux agents à temps complet de la cantine effectuent désormais l'entretien des classes de l'Ecole du parc à raison de deux heures le matin (soustraites du quota d'heures cantine) au lieu des trois heures qui étaient effectuées le soir. Pour pallier les deux fois deux heures soustraites, il est proposé d'ajouter ce temps au troisième agent à temps non complet.

Le poste doit être modifié par suppression du poste à temps non complet de 28 heures/semaine et création d'un poste à temps complet 35 heures par semaine.

L'avis favorable de l'agent a bien été obtenu et le Comité Social Territorial lors de sa réunion du 22 Février a émis un avis favorable.

Un agent affecté au groupe scolaire de Blanc-Misseron a souhaité modifier son temps de travail. A l'heure actuelle, son poste est de 20 heures par semaine.

Le service de surveillance des enfants à la cantine scolaire fait ressentir de manière récurrente un réel besoin de personnel supplémentaire. De plus, le nettoyage de l'école du parc durant les petites vacances de Toussaint, de février et de Pâques est géré depuis la rentrée scolaire par un agent contractuel. Ce volume d'heures pourrait être donné à l'agent titulaire, ce qui porterait son temps de travail à 28 heures semaine et permettrait son affiliation à la CNRACL.

Le poste doit être modifié par suppression du poste à temps non complet de 20 heures par semaine et création d'un poste à temps non complet de 28 heures par semaine.

L'avis favorable de l'agent a bien été obtenu et le Comité Social Territorial lors de sa réunion du 22 Février a émis un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20240228-DELIB07_280224-DE

S²LO

Tableau récapitulatif des modifications de la durée hebdomadaire des postes de travail

Grade Missions	Temps de travail H/min hebdomadaire AVANT	Temps de travail H/min hebdomadaire APRÈS	Variation du temps de travail (%)/Affiliation CNRACL	Motif
Adjoint technique chargé de l'entretien des locaux	30 h	35 h	25 %	Travail réparti sur 2 agents au lieu de trois
Adjoint technique chargé de l'entretien des locaux	28 h	35 h	17%	Volume total des heures réparti sur les 3 agents à part égale
Adjoint technique chargé de l'entretien des locaux	20 h	28 h	40%	Volume de travail supplémentaire sur une autre école et surveillance cantine

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 22 Février 2024,

☞ **Le Maire propose à l'assemblée :**

1 - La modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique à la maternelle du centre :

- Suppression de l'emploi de catégorie C – Adjoint technique à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires

et simultanément

- Création d'un emploi de catégorie C – Adjoint technique à temps complet 35 heures, à compter du 1^{er} Mars 2024.

2 - La modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique à la cantine :

- Suppression de l'emploi de catégorie C – Adjoint technique à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires

et simultanément

- Création d'un emploi de catégorie C – Adjoint technique à temps complet 35 heures, à compter du 1^{er} Mars 2024.

3 - La modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique au groupe scolaire de Blanc-Misseron :

- Suppression de l'emploi de catégorie C – Adjoint technique à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires

et simultanément

- Création d'un emploi de catégorie C – Adjoint technique à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} Mars 2024.

Après délibération

le **Conseil Municipal**

et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix),

DECIDE :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- de modifier le tableau des emplois à compter du 01/03/2024, tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

La Secrétaire de séance


Sabine TOURNAY



Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 28 février 2024
Le Maire,


Philippe GOLINVAL

VILLE DE CRESPIN

Liste des emplois permanents

Délibération du 28 février 2024 applicable au 1er mars 2024

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le



ID : 059-215901604-20240228-DELIB07_280224-DE

NB	GRADE (Ancienne liste)	NB	GRADE (Nouvelle liste)	INDICES	AFFECTATION
Filière Administrative		Filière Administrative			
1	Directeur Général des Services de 2 000 à 10 000 habitants	1	Directeur Général des Services de 2 000 à 10 000 habitants	IB 485 - 832	1 pourvu
3	Attaché Principal (cat A)	3	Attaché Principal (cat A)	IB 593 - 1015	2 pourvus 1 disponible
1	Rédacteur principal de 2ème classe (cat B)	1	Rédacteur principal de 2ème classe (cat B)	IB 401 - 638	1 pourvu
2	Rédacteur (cat B)	2	Rédacteur (cat B)	IB 369 - 597	2 disponibles
2	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe (Echelle C3)	2	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe (Echelle C3)	IB 388 - 558	1 pourvu 1 disponible
4	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe (Echelle C2)	4	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe (Echelle C2)	IB 368 - 486	4 pourvus
6	Adjoint Administratif (Echelle C1)	6	Adjoint Administratif (Echelle C1)	IB 367 - 432	5 pourvus 1 disponible
Filière Médico-sociale		Filière Médico-sociale			
1	A.T.S.E.M. Principal 1ère classe classe (Echelle C3)	1	A.T.S.E.M. Principal 1ère classe classe (Echelle C3)	IB 388 - 558	1 disponible
4	A.T.S.E.M. Principal 2ème classe (Echelle C2)	4	A.T.S.E.M. Principal 2ème classe (Echelle C2)	IB 368 - 486	2 pourvu 2 disponibles
Filière Sécurité		Filière Sécurité			
1	Chef de service de Police Municipale	1	Chef de service de Police Municipale	IB 389 - 597	1 pourvu
3	Brigadier Chef Princ. de Police Mun. (Ech Indiciaire Spécifique)	3	Brigadier Chef Princ. de Police Mun. (Ech Indiciaire Spécifique)	IB 390 - 597	3 pourvus
Filière Artistique		Filière Artistique			
Filière Animation		Filière Animation			
2	Adjoint d'animation (Echelle C1)	2	Adjoint d'animation (Echelle C1)	IB 367 - 432	2 pourvus
1	Animateur (cat B) TNC 5 h 15 / semaine	1	Animateur (cat B) TNC 5 h 15 / semaine	IB 369 - 597	1 pourvu
Filière Technique		Filière Technique			
1	Technicien (Cat B)	1	Technicien (Cat B)	IB 372 - 597	1 disponible
1	Agent de Maîtrise Principal (Echelonnement spécifique)	1	Agent de Maîtrise Principal (Echelonnement spécifique)	IB 390 - 597	1 disponible
1	Agent de Maîtrise	1	Agent de Maîtrise	IB 372 - 562	1 pourvu
8	Adjoint Technique Principal de 2ème classe (Echelle C2)	8	Adjoint Technique Principal de 2ème classe (Echelle C2)	IB 368 - 486	8 pourvus
27	Adjoint Technique (Echelle C1)	29	Adjoint Technique (Echelle C1)	IB 367 - 432	22 pourvus 7 disponibles
2	Adjoint Technique TNC 32 H/Semaine (C1)	2	Adjoint Technique TNC 32 H/Semaine (C1)	IB 367 - 432	2 pourvus
3	Adjoint Technique TNC 30 H/Semaine (C1)	3	Adjoint Technique TNC 30 H/Semaine (C1)	IB 367 - 432	3 pourvus
3	Adjoint Technique TNC 28 H/Semaine (C1)	4	Adjoint Technique TNC 28 H/Semaine (C1)	IB 367 - 432	3 pourvus 1 disponible
1	Adjoint technique TNC 25 H/Semaine (C1)	1	Adjoint technique TNC 25 H/Semaine (C1)	IB 367 - 432	1 pourvu
1	Adjoint Technique TNC 20H/Semaine (C1)	1	Adjoint Technique TNC 20H/Semaine (C1)	IB 367 - 432	1 pourvu

